

ASSEMBLÉE NATIONALE

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

AMENDEMENT

N ° CL686

présenté par

M. Clément, Mme Krimi, Mme Bagarry, Mme Granjus, Mme Wonner, Mme Dupont, M. Causse,
M. Nadot et Mme Rilhac

ARTICLE 9

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.